

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2017

Présidente: Mme BRICHEZ, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET- M. DEFROUCOURT - Mme DRICI - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - Mme CHARLES - M. DELPLANQUE - Mme HENSER – MARTIN - M. GAUDEFROY - M. MORANDEAU

Absent excusé : M. MECHEMECHE **Secrétaire de séance :** M. MORANDEAU

1. La décision modificative n° 4 au Budget Primitif est adoptée. Elle prévoit :

- l'inscription de crédits supplémentaires pour réalimenter l'opération n° 050 « Acquisition de matériel électrique de voirie » (+ 2 000,00 €) et l'opération n° 55 « Acquisition outillage et matériel de voirie » (+ 3 000 €)
- l'ouverture de l'opération n° 18 intitulée « Réhabilitation du lavoir Saint Antoine » dotée de 10 000 €.
- Les virements de crédits ci-dessous :

Compte 21578	Compte 2128	Compte 2138	Compte 10226	Compte 1341
+ 5 000,00	- 5 000,00	+ 10 000,00	+ 5 000,00	+ 5 000,00

2. Considérant que le nombre d'inscriptions à l'accueil périscolaire est très inférieur à celui des intentions d'inscriptions recueillies lors du sondage réalisé, le Conseil Municipal décide de supprimer l'accueil du mercredi.

3. L'Assemblée décide :

- de créer, à compter du 1^{er} novembre 2017, un poste d'Adjoint technique territorial permanent pour une durée de 20 heures hebdomadaires
- de supprimer un poste d'Adjoint technique territorial permanent à raison de 26 heures hebdomadaires.

4. Vu le projet de convention avec l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de l'Oise, relatif à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du dispositif « ACTES », il est décidé de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

5. Suite à la création d'un arrêt de bus pour les usagers du car de ramassage scolaire, le Conseil Départemental va mettre à disposition de la Commune, à titre gracieux, un abri bus qui sera implanté rue Le Temple, par la Société JC DECAUX, sur le domaine public communal.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention à intervenir entre la Commune et le Département.

6. L'Assemblée délibérante autorise la participation de Mme Michèle BRICHEZ, Maire et de M. HUGUET et Mme DRICI, Adjoints, au Congrès des Maires de France ainsi que la prise en charge des frais inhérents occasionnés par cette manifestation.

DIVERS - INFORMATIONS

✓ La modification simplifiée du PLU est en cours. Le dossier sera bientôt transmis aux personnes publiques associées et sera tenu à la disposition du public durant 1 mois.

Le coût de l'élaboration du PLU se monte à : 26 991,97 € HT. Une subvention du Département de 12 500 € ayant été accordée et la DGD de l'Etat se montant à 4 700 €, le montant restant à la charge de la commune est de 9 791,97 € (soit environ 36 %).

✓ Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais émettant sur les bandes de fréquences 700 / 900 / 1 800 / 2 100 / 2 600 MHz pour contribuer à la couverture de la commune en 3G et 4G.

✓ Un recensement de la population est programmé du 18 janvier au 17 février 2018.

✓ En vue des travaux à réaliser l'an prochain et de l'établissement des dossiers de demande de subvention, divers devis ont été demandés :

- concernant l'école :
 - Fourniture et pose de menuiserie PVC
 - Remplacement des faux-plafonds
 - Remplacement des luminaires dans 2 classes
- concernant les travaux de voirie :
 - pose de pavés et réfection en enrobés dans diverses rues
 - réfection de trottoirs
 - création de parking et d'une allée piétonnière.

✓ Le Jury des Villes et Villages Fleuris a transmis son rapport. Il maintient le label 3 Fleurs et encourage la municipalité à poursuivre sa démarche.

Le compte rendu est rédigé selon 6 critères (Démarche de valorisation - Animation et promotion de la démarche - Patrimoine végétal et fleurissement - Gestion environnementale et qualité de l'espace public - Analyse par espace- Visite du jury) et détaille les points remarquables et à améliorer.

Points remarquables :

- Dossier clair, reprenant les grandes orientations du village appuyées sur les critères VVF
- Mise en valeur du label dans les outils média
- Remplacement des annuelles par des vivaces
- Démarche 0 phyto, y compris dans le cimetière
- Protection des espaces naturels par le PLU
- Aménagement de nouveaux espaces comme le chemin du clocher, d'une mare pédagogique, le parcours sportif et d'une roseraie
- Trottoirs enherbés permettant de conserver l'identité rurale de la commune
- Bonne intégration de la station d'épuration
- Installation d'hôtels à insectes, de nichoirs, d'abris à chauves-souris
- Accueil par le maire, connaissance de la commune, présence d'élus et de techniciens.

Points à améliorer :

- Trop de haies taillées : préférer des formes libres
- Diversifier la palette végétale de certains massifs mono spécifiques
- Privilégier la tonte différenciée (hauteur plus haute de coupe)
- Pour les particuliers : beaucoup trop de thuyas.

✓ Les travaux d'enrobés au cimetière sont terminés. Une noue a été créée pour que les eaux de ruissellement s'évacuent dans le fossé longeant la RD12. Pour l'ancien cimetière est préconisé un engazonnement type EURONATURE T.P.V.1.

✓ Le Département va procéder à la réfection de la couche de roulement sur la RD 89 sur le territoire de la commune de HEILLES, du 13 au 24 novembre 2017, nécessitant la mise en place d'une déviation de circulation.

✓ Les dates des vacances de printemps restent fixées pour l'académie d'Amiens du 21 avril au 7 mai 2018, conformément au calendrier national.

✓ La cabine téléphonique devant être déposée pour le 31 décembre, M. MORANDEAU émet l'idée de la garder et de la transformer en « boîte à livres ». Mme BRICHEZ observe qu'il n'y a plus de porte et M. DEFROCOURT ajoute que des vitres sont cassées.

✓ Mme CHARLES dénonce à nouveau les problèmes de dangerosité occasionnés par l'occupation de la rue des Butteaux par l'auto école de Hermes. Par ailleurs, la présence d'un plot à l'entrée de la rue risque de laisser croire que l'on ne peut s'y engager. M. DEFROCOURT déclare que cette situation ne soulève aucune plainte des riverains.

Fait à HONDAINVILLE, le 29 octobre 2017

Le Maire,

Michèle BRICHEZ